



**DELIBERATION N° 27-2018 du 1^{er} septembre 2018,
Portant modification de la délibération n°35-2012 du 27 octobre 2012**

DATE DE CONVOCATION
22/08/2018

DATE D’AFFICHAGE
22/08/2018

DATE DE LA SEANCE
1^{er} /09/2018

En exercice	présents	Votants
15	12	14

HEURE : 08H00

FATU HIVA
Henri TUIEINUI, 1^{er} délégué
Athanasé PAHUTOTI, 2^{ème} délégué

HIVA OA
Etienne TEHAAMOANA, 1^{er} délégué
Domingo TEHAAMOANA, suppléant

NUKU HIVA
Benoît KAUTAI, 1^{er} délégué
Joseline PIRIOTUA, 2^{ème} déléguée
Teva SCHMITH, suppléant

TAHUATA
Félix BARSINAS, 1^{er} délégué
Mirélla TIMAU, 2^{ème} délégué

UA HUKA
Florentine SCALLAMERA, 2^{ème} déléguée

UA POU
Joseph KAIHA, 1^{er} délégué
Marcel BRUNEAU, 2^{ème} délégué
Georges TEIKIEHUPOKO, 3^{ème} délégué

Absents excusés

Tania BONNO, 3^{ème} déléguée

Procurations

Georges TEIKIEHUPOKO, 3^{ème} délégué
A Joseph KAIHA
Tania BONNO, 3^{ème} déléguée à Domingo TEHAAMOANA

Absents

Ranka AUNOA, suppléant

Secrétaire de séance

Domingo TEHAAMOANA, suppléant

L’an deux mille dix-huit, le 1^{er} septembre, le conseil communautaire des îles Marquises, convoqué le 22 août 2018 (affichage le 22 août 2018) conformément à l’article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s’est réuni à Taiohae, sous la présidence de Monsieur Félix BARSINAS, Président de la communauté de communes des îles Marquises

Exposé des motifs

Considérant qu’en application de l’article 36 de l’ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005, a été créé par délibération n°19-2018 du 1^{er} septembre 2018 l’emploi de directeur général des services à temps complet, au grade de CONSEILLER du cadre d’emploi « Conception et Encadrement » de la spécialité administrative (cadre A) ;

Considérant qu’il convient dès lors, de modifier le tableau des effectifs fixé par la délibération n°35-2012 du 27 octobre 2012

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-6 et L.5211-7 ;

VU l’arrêté n° 2062 CM du 9 novembre 2010 confiant aux communes de l’archipel des îles Marquises le soin d’élaborer un projet de développement économique en application des dispositions de l’article LP. 1er de la loi du pays n° 2010-12 du 25 août 2010 ;

VU l’arrêté n°2139 CM du 23 novembre 2010 portant modification des dispositions de l’arrêté n° 2062 CM sus visé ;

VU l’arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises ;

VU l’arrêté n° HC 124 DIPAC / BJC du 4 février 2011 ;

VU le procès-verbal de l’élection des membres du bureau exécutif du Conseil Communautaire des Iles Marquises (CODIM) établi le 25 avril 2014

VU l’arrêté n°HC/34/DIE/BFC du 16 janvier 2018 portant attribution à la Communauté de communes des Iles Marquises d’acomptes sur la dotation d’intercommunalité-exercice 2018

VU le budget de l’exercice 2018

VU la délibération n°35-2012 du 27 octobre 2012 fixant le tableau des effectifs de la CODIM ;

VU la délibération n°19-2018 du 1^{er} septembre 2018 portant création de l’emploi de directeur général des services de la CODIM ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 14 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre

ADOPTE

Article 1 :

Le tableau des emplois permanents à temps complet fixé par la délibération n°35-2012 du 27 octobre 2012 est modifié comme suit :

Cadre d'emploi	Grade	Nombre	Durée hebdomadaire
A CONCEPTION et ENCADREMENT	Administrateur Conseiller principal Conseiller qualifié Conseiller	1	Temps complet
B MAÎTRISE	Technicien principal Technicien Exceptionnel Technicien	1	Temps complet
C APPLICATION	Adjoint principal Adjoint	1	Temps complet
D EXECUTION	Agent principal Agent qualifié Agent		

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de la Polynésie française dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président et le trésorier payeur de la TIVAA sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents

Fait à Taiohae, le 1^{er} SEPTEMBRE 2018

Le Président



CONTRÔLE A POSTERIORI
Acte rendu exécutoire après enregistrement en subdivision le : 14/09/18
Et publication ou notification du : 20/09/18
Le Président

